



Montreuil, le 29 juin 2022

Monsieur François NOGUÉ  
Directeur des Ressources humaines du GPU SNCF  
2, place aux Étoiles  
CS 70001  
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

**Objet : Demande de Concertation Immédiate**

Monsieur le Directeur,

Le projet Densité de restructuration des services informatiques de la SNCF continue de provoquer beaucoup d'inquiétudes chez les cheminots des UPI, des ASTI et de l'ESTI. La CGT constate que les principaux problèmes reposent sur l'éclatement de la SNCF en plusieurs sociétés, alors que ce service transverse par définition permettrait de démontrer la pertinence d'une entreprise unique et intégrée, puisque tous les établissements utilisent un matériel informatique. Le projet Densité prévoit donc de transférer les TAM vers e.SNCF, donc la SA SNCF.

Si certains éléments semblent être de nature à répondre à une partie de leurs exigences :

- Maintien de l'unité des TAM (bureautique et applicatif Réseau) ;
- Maintien des LPA ;
- Maintien des TAM dans les locaux actuels (hors projet immobilier antérieur) ;
- Maintien des tableaux de service et du régime de travail pour une partie des personnels ;

cependant, le projet n'est, pour l'heure, toujours pas satisfaisant et de nombreuses revendications des agents concernés surgissent.

Concernant la charge de travail : la direction informe de la baisse de charge liée à la fin de la migration des postes actuels et à l'automatisation de certaines opérations. Cependant, cette baisse d'activité conjoncturelle est compensable par d'autres besoins. La direction affirme étudier des pistes d'internalisation. La CGT a fait de nombreuses propositions (centre d'appels, assistance utilisateur, formation cybersécurité, etc.). Afin de confronter nos points de vue, la CGT vous demande :

- La liste des charges de travail concernées par les projets de la direction ;
- Le nombre d'heures qu'elles représentent ;
- Les formations et qualifications requises ;
- Les fiches de poste des TAM et leurs évolutions possibles ;
- Une augmentation des cadres d'organisation afin de répondre à l'ensemble des besoins ;
- L'embauche des prestataires, intérimaires et alternants.

Concernant les parcours professionnels, la CGT réaffirme l'importance de donner un avenir aux TAM en leur permettant de se qualifier tout au long de leur activité. La CGT revendique :

- La création de poste qualifiés pour les TAM seniors afin qu'ils soient en appui technique ;
- Des passerelles entre les métiers Informatique afin de permettre à des personnels d'intégrer les UPI, mais aussi pour permettre aux agents des UPI d'accéder aux autres métiers de l'informatique (TAM, référents techniques, administrateurs et techniciens réseau, correspondants des systèmes d'information d'établissement, développeurs, etc.) ;
- Un catalogue de formations accessible aux agents ; 10 % du temps de travail doit être consacré à se former pour acquérir et maintenir les savoirs liés aux évolutions technologiques mais aussi pour créer de véritables parcours professionnels dans une filière informatique.

Concernant les conditions de vie et de travail des agents, la CGT revendique :

- La formation de tous les agents contre les risques ferroviaires ;
- L'application du régime b) pour tous les informaticiens quels que soient leur fonction ou leur grade (y compris les DPx et le DUO) ;



- Une vigilance particulière pour les agents qui ne suivaient pas de tableau de service afin qu'ils puissent concilier leur vie professionnelle et personnelle (plage de prise et fin de service, tableau de service adapté...);
- Une vigilance sur l'avenir de la cellule Nomade de Lille ;
- Une organisation de l'astreinte afin de réduire les parcours et leurs fréquences ;
- Une organisation de l'astreinte qui repose sur la maîtrise du métier (bureautique, applicatif, réseau, etc.) ;
- Des véhicules de service pour les interventions des TAM.

Concernant l'organisation de la production, la CGT revendique :

- Une ligne hiérarchique claire avec une proximité où les responsabilités sont formalisées ;
- Des DPx sur les petites entités en territoire ;
- Des échanges réguliers entre les TAM et les agents de la maintenance du réseau informatique et des télécoms ;
- L'arrêt de la forfaitisation des prestations.

Enfin, concernant la rémunération, les qualifications des TAM doivent être reconnues par une augmentation de leur salaire par leur juste positionnement sur la grille. Les contractuels doivent avoir des mesures équivalentes. Outre la majoration du salaire (point d'indice de la grille) et l'évolution de la prime de travail, la CGT reviendra sur un certain nombre de suggestions remises en cause dans votre projet.

Monsieur le Directeur, les cheminots exigent les moyens de pouvoir bien travailler et d'être reconnus pour leurs qualifications. Conformément à l'article 4-2 du chapitre 1 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13/12/2007, la Fédération CGT des cheminots vous dépose une demande de concertation immédiate.

Dans l'attente d'être reçus par la DRH nationale et les représentants des directions de SNCF Réseau et d'e-SNCF, veuillez recevoir, monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Jocelyn PORTALIER  
Secrétaire fédéral  
Secrétaire général de l'UFCM-CGT

